

AUMONES DES DIFFÉRENTES PAROISSES DU DIOCÈSE, A
L'OCCASION DE L'INCENDIE DE LA MÉTAIRIE
SAINT-JOSEPH (SUITE)

	Quêtes	Loterie
Reports.....	En argent et effets \$2,624.61	\$2,420.67
Saint-Valérien.....		138.40
West-Farnham		2.50
Granby.....		4.45
Saint-André d'Acton.		36.40
Saint-Hyacinthe.		93.00
N.-D. de Saint-Hyacinthe		11.75
Totaux....	\$2,624.61	\$2,607.17
Localités étrangères.....		1,433.96
Total.....		\$4,041.13
Paiement des lots gagnés.		829.60
Recette nette de la loterie.		\$3,211.53

RÈGLEMENTS POUR L'ADMISSION A L'HÔTEL-DIEU

Admission dans les salles communes

Aucune personne ne sera admise à l'Hôtel-Dieu sans une recommandation du curé de sa paroisse.

Lorsqu'une personne sera recommandée comme vraiment pauvre et dans l'impossibilité de payer une petite pension représentant au moins les strictes dépenses de son entretien, les administratrices de l'Institution se voient, avec peine, dans l'obligation de demander que cette pension leur soit désormais assurée, ou par la municipalité de la paroisse, ou par le produit de quêtes faites par les religieuses elles-mêmes, ou de toute autre manière qu'on voudra.